

Epreuve - Matière : 101 / 0529 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Service commun de la documentation
Mission Égalité Diversité Inclusion

6 Février 2025

Note à l'attention de la direction du SCD

Objet: Plan d'action visant l'amélioration de l'accessibilité numérique des bibliothèques.

À l'heure où la plupart des services publics sont partiellement ou exclusivement en ligne, il est du devoir de la Bibliothèque publique d'avoir le numérique à tous dans des conditions équitables. Ainsi, en bibliothèque universitaire, rendre les services de communication au public en ligne accessibles aux personnes en situation de handicap est un devoir d'égalité devant le service public mais surtout un des engagements du dispositif services publics+. L'inclusion numérique étant au cœur de notre métier, vous m'avez demandé de concevoir un plan d'action visant à améliorer l'accessibilité numérique des bibliothèques. On peut donc se demander comment améliorer l'accessibilité des bibliothèques afin de rendre leur caractère numérique perceptible, utilisable, compréhensible et durable pour les personnes en situation de handicap. Nous débuterons en abordant le contexte légal et universitaire de la demande et la nécessité d'établir une évaluation de l'existant avant d'engager les actions à mettre en place au niveau des sites numériques de la bibliothèque et de sa mission facilitatrice dans l'accès au livre par le numérique. Enfin, nous définirons les stratégies d'accompagnement et d'évaluation de plan.

1- Un contexte et une volonté propices à l'action

Rendre accessible tous les services que la bibliothèque propose en ligne est une obligation légale. Alors que 18% de la population française est en situation de handicap, l'Observatoire de la vie étudiante indique qu'un étudiant sur mille est dans cette situation. Désormais, et notamment depuis la loi pour l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté et la participation des personnes handicapées (2005), les universités se sont dotées d'un schéma directeur handicap ainsi, qu'avec l'évolution législative européenne, d'un schéma pluriannuel de mise en accessibilité. C'est dans le cadre de ces dispositions que le SCS pourra envisager son plan d'action, notamment pour la mise en conformité des sites institutionnels. Le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, ayant remplacé le Référentiel général d'accessibilité pour les administrations, rend obligatoire l'accessibilité des contenus, applications ou services numériques consultables à travers un navigateur web, quel que soit le support. La démarche de l'université ayant déjà été initiée, le SCS devra s'associer à la mise en place d'un nouveau modèle informatique accessible. Par ce faire la cellule des marchés publics de la gouvernance a établi un cahier des charges en vue d'une prestation numérique généralisée par le site institutionnel, les pages des UFR et des services communs, chargé à eux de pérenniser ensuite les efforts. L'accessibilité numérique y est clairement mentionnée et valorisée puisqu'elle fera l'objet d'une vraie démarche présidentielle auprès du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et envisager l'obtention d'un label.

Le SCS, via le casier documentaire, a été associé à la rédaction de cahier des charges. Il lui revient désormais, à travers sa Mission EDI, de concevoir un plan d'action pour décliner cette induction numérique. Une équipe projet doit donc être mise en place. Elle sera composée des membres de la mission, de la direction du SCS, des vices-présidents handicap et numérique, de la direction des services d'information, du service communication, du service handicap, de personnes ressources en accessibilité numérique issues de l'université et particulièrement du SCS et d'utilisateurs en situation de handicap. Face à l'ampleur de cette équipe et la difficulté de la réunir périodiquement, un comité de pilotage restreint sera mis en place ainsi que des groupes de travail thématiques suivant les phases du projet. Réunis mensuellement ou hebdomadairement suivant les thématiques, les premières avancées pourront être présentées à l'été avant des livrables pour la fin de l'année civile. Ils amorceront ainsi les livrables nécessitant des investissements et programmés pour le prochain exercice budgétaire. Le comité de pilotage définira un encadrement précis des pratiques ainsi que des indicateurs de suivi.

La première étape indispensable est de faire le constat et d'évaluer la situation

numérique actuelle des bibliothèques du SCS. Il est primordial d'évaluer la conformité des sites et des outils numériques du SCS. Pour ce faire, il est possible d'utiliser les tests de conformité du RGAA et de pointer un par un les critères de vérifications s'appuyant sur les Web Content Accessibility Guidelines. Ces tests qui mettront au lumière les points de blocage courants, tels que définis dans le Baromètre 19, permettant d'ajuster la liste des améliorations structurelles et de contenu à apporter au par numérique des BV. Pour autant, la situation n'est pas nouvelle et le SCS avait déjà établi des pistes d'amélioration au rythme des enquêtes de satisfaction des usagers ou lors de la dernière édition de LibQUAL+. Les remarques avaient été remontées au service handicap et aux services locaux hygiène et sécurité de la direction de la prévention des risques. Des mesures immédiates avaient été prises mais l'accessibilité numérique doit être abordée à grande échelle. Ces tests pourront alors alimenter un tableau descriptif des ressources numériques et leur niveau de compatibilité, afin de déterminer des priorités. Le diagnostic ainsi établi pourra donner lieu à la publication (temporaire) de la déclaration d'accessibilité et de son niveau. Le procédé d'évaluation, comme les tests récurrents et l'organisation de focus group, inspirés de l'UX design, seront mis en place afin d'assurer l'efficacité des moyens humains, matériels et financiers engagés.

Dès lors, il conviendra aux groupes de travail de faire émerger les axes d'amélioration de l'accessibilité numérique.

2- Un plan d'action par tous les outils numériques des bibliothèques.

L'ambition première de l'université est la refonte de son site institutionnel dans le cadre d'un marché public pluriannuel. Le cahier des charges ayant arrêté l'utilisation d'un logiciel permettant l'ajout de contenu sur le site (CMS) compatible avec une consultation sur terminaux mobiles, les bibliothèques seront en mesure de proposer aux utilisateurs un ensemble d'outils revisités. Le portail des BV et l'outil de découverte seront soit refondus soit adaptés. La difficulté de l'outil de découverte réside en l'utilisation d'applications extérieures qui devront être adaptées et rendues compatibles. De nombreuses adaptations devront être prises en compte : la possibilité de changer de police d'écriture pour les publics atteints d'un trouble DYS, le changement de contraste afin d'aller vers une police jaune sur un fond bleu foncé, l'importance de renseigner des descripteurs textuelles aux documents iconographiques afin de pouvoir être lus, permettre un agrandissement du texte, rendre les fonctionnalités accessibles au clavier, ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises d'épilepsies, etc. L'ensemble de ces propositions pourra être amené et complété par le service d'accueil des étudiants en situation de handicap et le service de santé étudiant. Bien entendu, une aide d'un expert extérieur peut être sollicitée après obtention des crédits nécessaires, probablement sur le fonctionnement du SCS. Enfin, le moteur de recherche de l'outil de découverte pourra bénéficier de la complétude du texte, aider l'utilisateur à corriger les erreurs de saisie, voire de proposer une extension par intelligence artificielle. Le portail devra également faire état des outils numériques disponibles en bibliothèques et afficher clairement

les modalités d'accès, via picroaccen par exemple.

Dès lors, il est possible de s'inspirer ven les ressources numériques des bibliothèques, disponibles via une bibliothèque numérique ou un module de l'outil de découverte. Les enjeux sont cruciaux car ils permettent de rendre accessibles des services spécifiques, des bases de données bibliographiques et des plateformes de lecture d'e-books et de revues en corpus de revues. Le défi est celui de la compatibilité de ces outils avec souvent externes au SCS pour lesquels il faudra vérifier la bonne coordination avec les normes de la bibliothèque numérique. Les représentants des différentes solutions externes pourront ici être sollicités par le groupe de travail correspondant. Les outils devant être utilisables et compréhensibles quelque soit le support utilisé. L'adaptation des sites internet aux smartphones est d'ailleurs devenue une obligation légale qui la prochaine directive européenne sur l'accessibilité numérique renforcera. L'outil devra également permettre de trouver aisément dans les collections les documents adaptés aux personnes en situation de handicap. Une fonctionnalité adaptée pourra voir le jour en étant paramétrée sur les métadonnées inscrites par l'import Sudec ou par les acquéreurs en local.

Il est également primordial de faciliter l'accès au livre par le numérique, notamment aux publics empêchés de lire en raison d'un handicap ou d'un trouble dys. La loi de 2005 institue dans le code du patrimoine une "exception handicap" au droit d'auteur et permet de mettre à disposition des publics reconnus comme bénéficiaires de l'exception des livres adaptés dans les formats qui leur conviennent : Daisy, texte audio, LSF, impression braille, principalement au format e-pub car le plus compatible par le matériel utilisé. Préconisé par un rapport d'inspection interministériel de 2016 qui fixe comme objectif que 100% des BU doivent être inscrites au programme d'exception handicap. Ainsi, nous proposons que la mission EDI mette un dossier par obtenir le premier degré d'habilitation (inscription) à la plateforme sécurisée de Transfert des Œuvres Numériques (PLATON). C'est une mission de service public que de rendre accessible les plus larges collections à tous les publics. Les BU pourront ainsi solliciter sur la plateforme une édition adaptée pour leur public bénéficiaire. Un portail national de l'édition accessible et adaptée verra le jour en 2026 afin de centraliser les versions adaptées largement encouragées chez les éditeurs produisant des documents numériquement.

Pour le renforcement de cette offre de service un accompagnement précis doit voir le jour par l'ensemble du personnel du SCS

3 - De multiples accompagnements et une valorisation indispensables

Toute la chaîne de contribution au numérique en bibliothèque doit être si ce n'est formée au moins initiée à l'accessibilité numérique en faveur du handicap. Les collègues de la mission EDI sont déjà majoritairement formés et peuvent organiser des séances de sensibilisation par les pairs. Les personnels d'accueil devront également suivre les formations proposées dans le plan annuel de formation par le service handicap ou choisir des formations... 4 / 8..

Epreuve - Matière : 101 / 0529 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

orientées bibliothécaires par les CRFCB ou alors par les URPIST pour certains points précis de l'information scientifique et technique. Enfin des formations spécialisées pourront être sollicitées par certains aspects ou certains handicaps. C'est sur le temps long que devra s'égrainer cette offre et la prochaine campagne d'entretiens professionnels individuels sera l'occasion d'en discuter avec les agents. De manière générale les formations devront couvrir les notions de base et les points de vigilance. Les collègues en charge de l'action culturelle, de la formation des usagers et de l'appui à la recherche devront suivre de telles formations. Les collègues acquéreurs devront être sensibilisés afin d'augmenter l'offre de livres accessibles via le numérique comme ils ont su le faire en papier avec les labels DYS ou Facile à lire et à comprendre.

Il demeure fondamental de pérenniser l'accessibilité et la conformité future aux nouvelles normes. Ainsi, un groupe de travail permanent pourra être mis en place, à l'initiative du SCS ou de l'université. Dans le cadre de notre service accueil et services aux usagers, il sera fondamental de mettre en place des fiches de procédure afin de cadrer les actions tout en encourageant les bonnes pratiques. Les ateliers à adapter pourront être réunis dans un wiki dédié, existant déjà aux normes d'accessibilité par nos collègues en situation de handicap et mis en place par la DSI. De nouveaux services pourraient voir le jour dans le cadre de cette inclusion numérique, comme le prêt de matériel facilitant la médiation et l'adaptation des collections (loupes, agrandisseur, imprimantes braille, lecteurs audio) et même le prêt d'ordinateurs portables. Le bibliothécaire est là dans son rôle de médiateur et de facilitateur. D'autres services innovants pourraient être créés : audio descriptif, interprétation LSF par TIA ou encore lecture vocale de texte.

L'ensemble de ces actions, établi en concertation avec les partenaires des services centraux, des usagers et des experts devront être présentés au Rur et à

mesure en conseil documentaire et en commission Formation et vie universitaire (CPVU) avant d'être le cas échéant mis au vote en conseil d'administration. C'est un travail sur le long qui permettra de mettre à jour la déclaration d'accessibilité. Un best général appuyé sur le NATA sera de nouveau organisé et des étudiants en situation de handicap sollicités pour essayer le portail et les outils avant leur diffusion. Une vaste campagne de communication (accessible) devra également être envisagée afin de rendre public à la communauté universitaire et à tout un chacun des avancées de l'université en matière d'accessibilité numérique. Bien entendu, la communication interne ayant émaillé toutes les étapes de travail des GT, notamment via la newsletter, un cahier de la manière des posters légal + paraissant voir le jour.

L'amélioration de l'accessibilité numérique des bibliothèques en faveur des personnes en situation de handicap favorisera également la qualité d'accès par tout le monde. Cette adaptation ou création ne doit pas être vécue comme une contrainte mais une réelle valeur ajoutée par la communauté universitaire et par tous les publics auxquels les BU sont ouvertes. Ainsi, il serait pertinent de se demander si l'université (favorable à un renforcement de l'accessibilité) serait ~~elle~~ volontaire à consacrer de forts moyens humains, financiers et matériels à l'obtention de l'agrément PLATON supérieur et se lancer dans la production d'ouvrages adaptés face au faible nombre d'adaptation dans la littérature universitaire.

Le bibliothécaire, référent handicap

